POLITIQUE DE
PÉRENNISATION DES
SENTIERS PÉDESTRES
EN ESTRIE

Ateliers de concertation

Élus et gestionnaires municipaux - 7 et 8 février 2024

Faits saillants

Les Sentiers de l'Estrie inc.

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

TERRITOIRES REPRÉSENTÉS

- MRC Brome-Missisquoi
- MRC de Coaticook
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC Haute-Yamaska
- MRC de Memphrémagog
- MRC des Sources
- MRC du Val-Saint-François
- Ville de Sherbrooke

CHANGEMENTS FAVORABLES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PÉRENNISATION DES SENTIERS

La rencontre débute par une présentation fort intéressante de Valérie-Anne Bachand, conseillère en aménagement et en stratégies de conservation à la MRC de Brome-Missisquoi.

À retenir : le nouveau cadre en aménagement du territoire vise à favoriser l'accès public aux attraits naturels et aux plans d'eau. Pour ce faire, il prévoit de nouveaux outils à la disposition des municipalités. Les nouvelles cibles de conservation de 30 % du territoire amènent le déploiement de stratégie comme le Plan régional des milieux humides et hydriques ainsi que la mise à disposition de nouveaux financements. Le plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), propose de soutenir la création de trames vertes et bleues (TVB) ainsi qu'un soutien financier aux MRC pour ces développements.

QUESTIONS ABORDÉES

Comment favoriser l'accès à la nature, et comment encadrer la randonnée pédestre?

CE QUE FONT LES MUNICIPALITÉS

- Programmation d'activités de sensibilisation, interprétation
- Organisation de randonnées rassemblant différentes organisations (municipalités, organismes de conservation, propriétaires).
- Remboursement par la municipalité de frais d'accès aux sites naturels
- Acquisition de propriétés, création de réserves naturelles, aménagement de sentiers
- Mandat de gestion d'un réseau pédestre municipal confié à un comité ou à un organisme
- Règlementation sur la nuisance permettant d'intervenir en cas de comportement inadéquat en milieu naturel

CE QUE PROPOSENT LES MUNICIPALITÉS

- La reconnaissance de l'infrastructure pédestre comme un bien collectif
- L'identification des sentiers pédestres dans les schémas d'aménagement
- L'intégration de la randonnée dans la stratégie sur la santé publique
- Élaborer des ententes ou des régies intermunicipales pour l'accès, la gestion, l'entretien et la connectivité des sentiers
- Valoriser l'implication citoyenne (bénévolat en sentier) comme une façon différente d'accéder et de bénéficier de la nature
- Répertorier les sentiers, rendre accessible l'information sur un site/plateforme commune
- Ouvrir le dialogue avec la CPTAQ et faciliter l'accès au territoire agricole par la randonnée pédestre
- Organiser des randonnées où sont invités élus, décideurs, organisation voisines et partenaires, et développer l'appartenance aux sentiers de la région

FIERTÉS RÉGIONALES

Les participants nous parlent fièrement des sentiers qu'ils affectionnent. En voici quelques-uns, les connaissez-vous ? :

- Les sentiers de Frelishburg
- Le sentier Tomifobia à Stanstead
- Les sentiers du parc Jean-Paul Forand à Shefford
- Les sentiers du marais de Kingsbury
- Le sentier Un lac au sommet de Marston
- Les sentiers de Stornoway
- Les sentiers du mont Morne de Saint-Sébastien
- Le parc des Deux Rivières à East Angus
- Le sentier de la mine à Chartierville
- Les sentiers du marécage des Scots de Scotstown

ENJEUX À CONSIDÉRER

- L'affluence de randonneurs versus la capacité d'accueil des municipalités
- Le financement des opérations courantes (entretien, réparation, surveillance)
- La gratuité de l'accès aux sentiers; les opinions sont partagées sur le sujet
- La cohabitation, l'harmonisation des usages

LA SUITE

Rencontres du comité consultatif qui jetteront les bases de la politique (février-mars 2024)
Rédaction de la première version de la politique (mars-avril 2024)

Les Sentiers de l'Estrie inc.

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE